



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 17 décembre 2024

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 74

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle Jules Mériaux du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/109 portant provision pour restes à recouvrer

Membres présents (55 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, HERBET Yannick

Membres excusés (5) : LEDUC Brigitte, DAUCHET Martine, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, GOURAUD Francis

Membres absents (4) : LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (8) : PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, BALÉDENT Matthieu à MATON Audrey, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, RIQUET Alain à TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, JUMEAUX Stéphane à DUDANT Pierre-Henri

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

2024/

Délibération 2024/109 portant provision pour restes à recouvrer

Une provision pour créance douteuse doit être constatée dès lors qu'il existe des indices de difficulté de recouvrement. Le montant de cette provision est à apprécier compte-tenu des circonstances et du principe de prudence.

Ce provisionnement permet d'atténuer la charge budgétaire des admissions en non-valeur lorsqu'elles sont constituées régulièrement. En effet, la reprise des provisions constituées dans les années précédentes au cours d'un exercice donné permet de couvrir du point de vue budgétaire la charge inscrite en dépense de fonctionnement.

Il est proposé de constituer des provisions sur clients douteux dont le recouvrement apparaît compromis. Cette provision obligatoire est établie au regard des états des restes à recouvrer.

Chaque année, le montant de la provision doit être ajusté en fin d'exercice soit par une reprise si la dépréciation s'avère trop important, soit par une dotation complémentaire si celle-ci s'avère insuffisante.

Vu la délibération 2016/186 déterminant la méthode d'évaluation à appliquer,

Vu l'état de restes à recouvrer du 28 novembre 2024,

Vu la délibération 2023/143 fixant le montant des provisions 2023,


Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- D'ajuster la provision pour restes à recouvrer comme suit :

Budget	Provision au 31/12/2023 (€)	Provision 31/12/2024 (€)	Ajustement (€)
Budget principal	30 920.35	30 943.15	22.80
Crematorium	10 539.00	10 538.00	-1.00
Bâtiment dev éco	223 006.18	223 626.08	619.90
Service des eaux	4 866.68	3451.78	- 1414.90

- **De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2024 aux chapitres 68 du budget principal**
- **De préciser que les crédits seront inscrits aux chapitres 68 des budgets annexes correspondants à l'occasion de la prochaine décision modificative d'ouverture de crédit ;**
- **De préciser que ces provisions seront ajustées annuellement en fonction du besoin de financement des restes à recouvrer.**

Le secrétaire de séance,
Jérémy RICHARD



IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2024
Publication le 19/12/2024

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_109
Objet :	Délibération 2024/109 portant provision pour restes à recouvrer
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200030633-20241217-2024_109-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241217-2024_109-DE-1-1_0.xml	text/xml	881 o
Document principal (Délibération) Nom original : D109.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241217-2024_109-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	229.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2024 à 08h29min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2024 à 08h29min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2024 à 08h29min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2024 à 08h29min44s	Reçu par le MI le 2024-12-19